Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-215601667-20260702-DCM_2026_07_120-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
COMMUNE DE PLOUAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 JUILLET 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : **29**
Présents : 23
Pouvoirs : 6
Votants : **29**

L'an deux mil vingt-six, le deux juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de PLOUAY, dûment convoqué le vingt-six juin., s'est réuni à la salle des fêtes sise place de Bécherel à Plouay, sous la présidence de Monsieur Gwenn LE NAY, Maire.

Étaient présents :
M. Gwenn LE NAY, Mme Martine JULÉ MAHIEUX, M. Roland GUILLEMOT, M. Joël BERNARD, Mme Annick MAURISSEAU BERTRAND, M. Patrick ANDRÉ, Mme Valérie COURTET, M. Christophe BERNARD, M. Jacques LE NAY, M. Jean-Michel RIVALAN, Mme Catherine JEANDRAULT DE LA ROSIÈRE, M. Hervé LE GAL, Mme Catherine DE SAN FELICIANO, M. Thierry DELALANDE, Mme Martine LE ROMANCER, M. David LIEURY, M. Philippe CABOURO, Mme Françoise FAVIER, Mme Sandrine GUILLEMOT, Mme Sandrine LEJARS, Mme Lucile TEKAYA, Mme Maëlle LE GOUIC, Mme Julie CRENN

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Sylvie PERESSE donne pouvoir à Martine JULÉ MAHIEUX
Baptiste ROBERT donne pouvoir à Annick MAURISSEAU BERTRAND
Sébastien DANIEL donne pouvoir à Sandrine LEJARS
Stéphanie KÉRIHUEL donne pouvoir à Martine LE ROMANCER
Marc LE POULICHET donne pouvoir à Gwenn LE NAY
Alexandre COULLIN donne pouvoir à Jean-Michel RIVALAN

Absents excusés :

Madame Maëlle LE GOUIC a été nommée secrétaire de séance.

N° 2026-07-120 - ENCADREMENT ET ACCOMPAGNEMENT DU CHANTIER D'INSERTION - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FOND SOCIAL EUROPEEN (FSE+) - ANNÉE 2026

Madame Martine JULÉ MAHIEUX, Adjointe au maire déléguée aux « Actions sociales et solidarités - Santé » informe l'assemblée du programme national FSE+ « emploi, inclusion, jeunesse et compétences », dont la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) est l'autorité de gestion. Ce programme a pour objectifs principaux de renforcer l'insertion professionnelle et sociale des personnes qui en ont le plus besoin, de lutter contre la pauvreté, de favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et d'améliorer les compétences des actifs pour accompagner les mutations économiques.

Ce programme s'articule autour de 8 priorités, notamment celle de favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés.
Un dispositif permet de répondre à cet objectif à savoir, l'encadrement et l'accompagnement socio-professionnel des publics en insertion en ateliers et chantiers d'insertion (ACI).

C'est à ce titre, que la collectivité a répondu à un appel à projets au mois de décembre dernier, aux fins de solliciter une aide financière au titre du FSE+ pour *« l'encadrement et l'accompagnement du chantier d'insertion de Manehouarn »* pour l'année 2026.

Pour la complétude du dossier, il y a lieu de produire la délibération du conseil municipal sollicitant cette aide.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-215601667-20260702-DCM_2026_07_120-DE

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'opération « encadrement et accompagnement de public en difficulté d'insertion dans le cadre du chantier d'insertion du domaine de Manehouarn » pour l'année 2026 ;
- de solliciter l'aide du Fonds social européen (FSE+) pour les dépenses d'encadrement et d'accompagnement du chantier d'insertion de Manehouarn pour l'année 2026 ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel.

Ceci étant exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant l'appel à projet FSE+ ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et **à l'unanimité,**

ARTICLE 1 : **APPROUVE** l'opération « encadrement et accompagnement de public en difficulté d'insertion dans le cadre du chantier d'insertion du domaine de Manehouarn » pour l'année 2026.

ARTICLE 2 : **SOLLICITE** l'aide du Fonds social européen (FSE+) pour les dépenses d'encadrement et d'accompagnement du chantier d'insertion de Manehouarn pour l'année 2026.

ARTICLE 3 : **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES		**RECETTES**		
Libellés	**€**	**Libellés**	**Taux**	**€**
Encadrant	40 758,00 €	Fonds social européen (FSE)	45,00%	24 384,12 €
Accompagnement renforcé	9 884,00 €	Conseil départemental 56	38,24%	20 720,00 €
Dépenses indirectes (7 %)	3 544,94 €	DIRECCTE	10,94%	5 930,73 €
		Commune de Plouay	5,82%	3 152,09 €
TOTAL	**54 186,94 €**	**TOTAL**	**100,00%**	**54 186,94 €**

ARTICLE 4 : **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'instruction et à la liquidation de ce dossier.

ARTICLE 5 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la publication et/ou notification et de sa réception par le représentant de l'État. Un recours gracieux peut également être déposé auprès de l'autorité compétente dans le même délai de 2 mois. Le recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux.

Pour extrait certifié conforme

Le SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Maëlle LE GOUIC

Pour extrait certifié conforme

Le MAIRE,

Gwenn LE NAY

MAIRIE DE PLOUAY (Morbihan)

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte de par sa réception en Préfecture de Vannes le
et sa publication/notification le
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général des services,
Pascal RIO